

Guide pour remplir le formulaire « papier » de dérogation pour les corvidés (demandes individuelles)

Le présent document vise à mieux cerner ce qui est vous est demandé et, ainsi, éviter au maximum les demandes de compléments.

La demande est à envoyer à l'adresse de courrier électronique derogations.especes@spw.wallonie.be, soit à l'adresse postale de la Direction de la Nature et des Espaces Verts (Avenue Prince de Liège, 15 – 5100 Jambes).

Attention, toute demande incomplète ou illisible ne sera pas acceptée.

Rubrique I : Identité du demandeur

Nous vous invitons à indiquer une adresse de courrier électronique si vous en possédez une, de manière à pouvoir vous contacter plus facilement. En effet, en cas de demande de complément, la voie postale s'avère moins rapide.

Rubrique II : Espèces et spécimens pour lesquels la dérogation est sollicitée

Il vous est demandé de préciser les espèces (corneille noire, pie bavarde, corbeau freux, choucas des tours) et d'indiquer un nombre d'oiseaux que vous souhaiteriez mettre à mort. Si la taille de la population d'oiseaux ou de la colonie causant les nuisances peut être estimée au niveau local, n'hésitez pas à l'indiquer en marge du tableau. Les demandes relatives au pigeon ramier et à la bernache ou autres espèces non protégées doivent être réalisées à l'aide d'un autre formulaire que vous trouverez au lien suivant : <https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-une-autorisation-de-destruction-du-gibier>.

Rubrique III : Motif et justification de la demande de dérogation

Ne cochez que le(s) motif(s) pertinent(s) par rapport à votre demande, que vous justifierez dûment à la page suivante (ou en annexe le cas échéant). Sans justification, votre formulaire fera l'objet d'une demande de complément.

En ce qui concerne les justifications :

- *Pour le motif de prévention des dommages aux cultures (agriculteurs) :* indiquez-le(s) type(s) de culture, estimation des surfaces, des précisions quant aux pertes observées ou risquant d'être observées. Une estimation financière des dommages encourus est un plus, surtout pour les choucas des tours et les corbeaux freux.
- *Pour le motif de protection des espèces animales et végétales sauvages (chasseurs) :* vous êtes invités à préciser quelles sont les espèces concernées par la prédation, l'état de leurs populations et à appuyer votre demande en fournissant tous les éléments nous permettant d'évaluer les mesures de gestion et d'aménagement du milieu naturel existantes ou prévues en faveur de ces espèces dans la zone pour laquelle vous sollicitez la dérogation, en parallèle du contrôle des prédateurs (par exemple : aménagement de zones refuges, MAE, plantation de haies,). Si les aménagements ne sont pas possibles, expliquez pourquoi et donnez quelques informations concernant le potentiel d'accueil du territoire pour les espèces concernées.

Rubrique IV : Nature de l'opération pour laquelle la dérogation est sollicitée

Cochez l'opération visée.

Rubrique V : Moyens de prévention ou d'effarouchement essayés sans succès

Indiquez les différents moyens de prévention ou d'effarouchement réellement mis en place (pas de théorie), même s'ils se sont avérés inefficaces ou expliquez en quoi aucun moyen ne peut être mis en œuvre dans le contexte de l'activité.

Rubrique VI : Dérogation obtenue antérieurement

Si une dérogation vous a été octroyée en 2022, n'hésitez pas à éventuellement indiquer ses références (nous vous rappelons par ailleurs qu'un rapport d'application doit être rentré).

Rubrique VII : Lieux d'exercice de l'opération

Quelques indications géographiques sont les bienvenues en complément du/des plan(s) transmis (voir infra).

Rubrique VIII : Période d'exercice des opérations visées

Précisez les dates d'entrée en vigueur et la période sollicitée pour la dérogation.

Rubrique IX : Moyens, installations et méthodes envisagées pour l'opération pour laquelle une dérogation est sollicité

Précisez les moyens et méthodes qui seront utilisés.

Rubrique X : Identité du destinataire de la dérogation

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique si vous êtes le seul destinataire. Si vous êtes 2, indiquez « le demandeur + » et complétez la rubrique. En cas de 3 destinataires ou plus, vous êtes invité(s) à indiquer les noms et adresses en annexe. Nous vous saurions gré d'indiquer votre les numéros de permis de chasse, le cas échéant.

Pièces jointes :

Obligatoires	Un plan, une vue aérienne, une carte permettant d'identifier le plus précisément possible les parcelles où ont (eu) lieu les dommages (motif agricole) ou le territoire visé (motif de protection de la petite faune des plaines) ;
Le cas échéant	La liste des destinataires de la dérogation (personnes en charge de la mise en œuvre)
	Le détail des mesures de gestion et d'aménagement en faveur de la petite faune des plaines
	Tout document étayant les mesures de gestion et d'aménagement en faveur de la petite faune des plaines

Une question ? Vous pouvez envoyer un mail à l'adresse derogations.especes@spw.wallonie.be